



**CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT
Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Texte adopté

Recommandation

Le bilinguisme français-allemand dans la Grande Région

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI), sur proposition de la Commission « Enseignement, Recherche, Formation et Culture » et de la délégation de la Sarre au sein du CPI,

1. réaffirme sa conviction que les citoyens et citoyennes de la Grande Région doivent pouvoir apprendre les langues de leurs voisins, le français et l'allemand, et il réitère à cet effet sa recommandation du 22 novembre 2013 ;
2. salue dans ce contexte les nouvelles idées et initiatives d'apprentissage de la langue du voisin dans la Grande Région, comme par exemple la plateforme d'apprentissage de langues « Wallangues » lancée par le Gouvernement wallon ;
3. salue donc avec insistance que la Sarre se soit fixée l'objectif de développer un bilinguisme allemand-français en Sarre d'ici l'an 2043 ;
4. s'interroge sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires prévue par le Gouvernement français qui entraînerait la suppression d'heures pour l'apprentissage de l'allemand, et il souligne que c'est notamment au niveau des espaces transfrontaliers comme celui de la Grande Région que la maîtrise de la langue du voisin en question constitue un moyen important pour communiquer sur tous les sujets de la vie sociale et qu'elle est ainsi la base du partenariat et de l'amitié Allemagne-France-Luxembourg-Belgique, raison pour laquelle ladite suppression ramènerait en arrière les efforts politiques déployés ces dernières décennies ;
5. salue expressément la nouvelle position du Gouvernement français qui confirme que ladite réforme ne sera pas appliquée dans les régions frontalières afin de garantir la continuité de l'apprentissage des langues entre l'école primaire et le collège ;
6. tient à exprimer son inquiétude au Gouvernement français et le prie de reconsidérer ce projet, qui serait préjudiciable non seulement à l'école, mais aussi dans une perspective diplomatique et économique, pour toute la France.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse la présente recommandation

- au gouvernement de la République Française
- au gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- au gouvernement de la Région wallonne
- au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- au gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique
- au gouvernement du land de Rhénanie-Palatinat
- au gouvernement de la Sarre
- au préfet de la Région Lorraine

Namur, le 19 juin 2015